

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION
DES FINANCES
DEPARTEMENTALES

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 239290

Objet : Comptes administratifs 2017 des instructions M52, M4, M43 : détermination des résultats et affectation du résultat.

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget principal et des différents budgets annexes.

Il retrace les réalisations en dépenses et recettes et renseigne sur l'état des reports, les résultats de clôture et l'affectation des résultats pour l'ensemble des budgets du département relevant de différentes instructions comptables.

Afin de faciliter la lecture des documents budgétaires, divers tableaux retraçant la détermination des résultats et l'affectation du résultat vous sont présentés.

I – BUDGETS RELEVANT DE L'INSTRUCTION M52 DES DEPARTEMENTS

A – BUDGET PRINCIPAL

Les écritures passées sur le Budget Principal au cours de l'exercice 2017 ont généré un résultat global cumulé de 166 307 248,15 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 193 719 403,41 €
- un résultat d'investissement de -27 412 155,26 €

Le tableau suivant permet de connaître avec précision les résultats comptables 2017 du Budget Principal.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	163 635 420,28	-23 397 899,65	140 237 520,63
Recettes de l'exercice	1 533 225 430,49	331 509 035,44	1 864 734 465,93
Dépenses de l'exercice	1 503 141 447,36	335 523 291,05	1 838 664 738,41
Résultats de l'année	30 083 983,13	-4 014 255,61	26 069 727,52
Résultats bruts *	193 719 403,41	-27 412 155,26	166 307 248,15
Affectation aux résultats	-56 637 517,72	56 637 517,72	0,00
Reports de dépenses d'investissement		68 815 566,43	68 815 566,43
Reports de recettes d'investissement		74 590 203,97	74 590 203,97
Résultats nets à reprendre	137 081 885,69	35 000 000,00	172 081 885,69

Il est à noter que le rapprochement entre les résultats du compte administratif du Département et du compte de gestion du Payeur laisse apparaître un écart dû à la non intégration dans le compte de gestion des résultats de clôture de l'Institution Interdépartementale de l'établissement médical et scolaire d'OSSEJA.

Ces écarts s'élèvent à :

- Investissement : 2 391,01 € (excédent)
- Fonctionnement : 29 367,24 € (excédent).

B – BUDGET RESTAURATION

Les dépenses et les recettes étant équilibrées, le résultat global est égal à 0,00 € comme indiqué ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	1 102 913,01		1 102 913,01
Dépenses de l'exercice	1 102 913,01		1 102 913,01
Résultats de l'année	0 00	0,00	0,00
Résultats bruts	0,00	0,00	0,00
Affectation aux résultats			0,00
Reports de dépenses d'investissement		0,00	0,00
Reports de recettes d'investissement			0,00
Résultats nets à reprendre	0,00	0,00	0,00

C – BUDGET CITE ROGUET

L'exécution sur 2017 du budget de la Cité Roguet fait apparaître un solde de 219 194,03 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 461 075,81 €
- un résultat d'investissement de -241 881,78 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	197 380,31	-239 042,01	-41 661,70
Recettes de l'exercice	2 005 494,95	1 238 254,55	3 243 749,50
Dépenses de l'exercice	1 741 799,45	1 241 094,32	2 982 893,77
Résultats de l'année	263 695,50	-2 839,77	260 855,73
Résultats bruts	461 075,81	-241 881,78	219 194,03
Affectation aux résultats	-243 270,76	243 270,76	0,00
Reports de dépenses d'investissement		1 388,98	1 388,98
Reports de recettes d'investissement		0,00	0,00
Résultats nets à reprendre	217 805,05	0,00	217 805,05

D – BUDGET PARC TECHNIQUE

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 3 220 179,62 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 604 221,37 €
- un résultat d'investissement de 2 615 958,25 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	2 151 715,97	2 976 467,33	5 128 183,30
Recettes de l'exercice	17 848 619,66	3 776 138,51	21 624 758,17
Dépenses de l'exercice	19 396 114,26	4 136 647,59	23 532 761,85
Résultats de l'année	-1 547 494,60	-360 509,08	-1 908 003,68
Résultats bruts	604 221,37	2 615 958,25	3 220 179,62
Affectation aux résultats	0,00	0,00	0,00
Reports de dépenses d'investissement		603 398,34	603 398,34
Reports de recettes d'investissement		0,00	0,00
Résultats nets	604 221,37	2 012 559,91	2 616 781,28

E – BUDGET LABORATOIRE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 88 579,04 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 88 579,04 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	0,00	-47 833,20	-47 833,20
Recettes de l'exercice	393 511,18	190 062,19	583 573,37
Dépenses de l'exercice	393 511,18	53 649,95	447 161,13
Résultats de l'année	0,00	136 412,24	136 412,24
Résultats bruts	0,00	88 579,04	88 579,04
Affectation aux résultats	0,00	0,00	0,00
Reports de dépenses d'investissement		30 556,90	30 556,90
Reports de recettes d'investissement		0,00	0,00
Résultats nets	0,00	58 022,14	58 022,14

II – BUDGETS REGIS PAR L'INSTRUCTION M4 DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

A – BUDGET PEPINIERS

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 14 505,32 € dont :

- un résultat d'exploitation de 10 190,81 €
- un résultat d'investissement de 4 314,51 €

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	0,00	44 684,27	44 684,27
Recettes de l'exercice	689 452,41	27 132,00	716 584,41
Dépenses de l'exercice	679 261,60	67 501,76	746 763,36
Résultats de l'année	10 190,81	-40 369,76	-30 178,95
Résultats bruts	10 190,81	4 314,51	14 505,32
Affectation aux résultats	-10 190,81	10 190,81	0,00
Reports de dépenses d'investissement		14 505,32	14 505,32
Reports de recettes d'investissement			0,00
Résultats nets à reprendre	0,00	0,00	0,00

B – BUDGET DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 31 - EAU

Il ressort du tableau ci-dessous un résultat global de 12 774 460,97 € dont :

- un résultat d'exploitation de 9 272 322,83 €
- un résultat d'investissement de 3 502 138,14 €

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	9 920 912,62	3 071 775,50	12 992 688,12
Recettes de l'exercice	5 556 633,30	709 473,56	6 266 106,86
Dépenses de l'exercice	6 205 223,09	279 110,92	6 484 334,01
Résultats de l'année	-648 589,79	430 362,64	-218 227,15
Résultats bruts	9 272 322,83	3 502 138,14	12 774 460,97
Affectation aux résultats			0,00
Reports de dépenses d'investissement		730 944,35	730 944,35
Reports de recettes d'investissement			0,00
Résultats nets à reprendre	9 272 322,83	2 771 193,79	12 043 516,62

C – BUDGET DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 31 - VETERINAIRE

Le résultat global du budget du Laboratoire Départemental 31 - Vétérinaire pour 2017 est égal à 333 126,45 € et réparti comme suit :

- un résultat d'exploitation de 15 797,01 €
- un résultat d'investissement de 317 329,44 €

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	99 892,05	544 421,18	644 313,23
Recettes de l'exercice	3 797 511,25	253 138,76	4 050 650,01
Dépenses de l'exercice	3 881 606,29	480 230,50	4 361 836,79
Résultats de l'année	-84 095,04	-227 091,74	-311 186,78
Résultats bruts	15 797,01	317 329,44	333 126,45
Affectation aux résultats			0,00
Reports de dépenses d'investissement		122 879,75	122 879,75
Reports de recettes d'investissement			0,00
Résultats nets à reprendre	15 797,01	194 449,69	210 246,70

III – BUDGET REGI PAR L'INSTRUCTION M43 DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE TRANSPORT DE PERSONNES

BUDGET DES TRANSPORTS INTERURBAINS

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 2 967 954,00 € dont :

- un résultat d'exploitation de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 2 967 954,00 €

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	0,00	2 725 868,14	2 725 868,14
Recettes de l'exercice	23 218 638,10	682 803,19	23 901 441,29
Dépenses de l'exercice	23 218 638,10	440 717,33	23 659 355,43
Résultats de l'année	0,00	242 085,86	242 085,86
Résultats bruts	0,00	2 967 954,00	2 967 954,00
Affectation aux résultats		0	0,00
Reports de dépenses d'investissement		817 414,57	817 414,57
Reports de recettes d'investissement			0,00
Résultats nets à reprendre	0,00	2 150 539,43	2 150 539,43

Conformément à l'article L 3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez annexé au présent rapport un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par le Conseil départemental en 2017.

L'article 3213-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans le cadre de l'approbation du compte administratif, les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, c'est-à-dire sur les acquisitions et cessions d'immeubles bâtis ou non bâtis, et sur la constitution de droits réels immobiliers.

Les 39 acquisitions immobilières ont, en 2017, reflété les engagements pris par notre collectivité dans le cadre des programmations annuelles ou pluriannuelles, et indispensables à la réalisation de projets départementaux dans des domaines aussi variés que la voirie, l'éducation et l'action sociale.

Les 30 cessions immobilières concernent pour l'essentiel la vente de délaissés de voirie et s'inscrivent dans une gestion maîtrisée et optimale des biens départementaux.

69 actes administratifs ont été établis par les agents de notre collectivité et 2 actes ont été établis par des offices notariaux.

Les opérations de voirie importantes en ce qui concerne leur impact sur l'environnement ou la situation financière ainsi que celles rencontrant l'opposition d'un ou plusieurs propriétaires, ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, les opérations plus modestes étant traitées à l'amiable.

Le montant des transactions est établi par référence au marché des transactions locales et momentanées, portant sur des biens comparables en quantité et en qualité. Pour toutes les acquisitions ayant dépassé 180 000 € ainsi que pour toutes les cessions, l'avis de France Domaine a été demandé.

Dans le cas particulier des expropriations par voie d'utilité publique, et à défaut d'accord amiable, le montant de la transaction est fixé par Monsieur le Juge de l'Expropriation.

Les négociations menées en 2017 ont cependant permis de réaliser 5 acquisitions à un euro et une acquisition à un euro concernant l'acquisition foncière d'un collège.

1) Acquisitions concernant la voirie

37 acquisitions d'un montant total de 322 377 € ont été réalisées, dont 5 par voie d'ordonnance d'expropriation, 1 par jugement et 1 par traité d'adhésion :

- a) 27 transferts de propriété ont concerné 18 opérations traitées à l'amiable parmi lesquelles :
 - 22 acquisitions onéreuses,
 - 5 acquisitions à 1 €, dont 2 avec des personnes privées et 3 avec des personnes publiques.

- b) 10 transferts de propriété dans le cadre de 3 opérations déclarées d'utilité publique se sont déroulés par accord amiable ou par voie d'expropriation :
 - 3 actes amiables sous DUP auprès de personnes privées,
 - 5 par voie d'ordonnance d'expropriation,
 - 1 par jugements,
 - 1 par traité d'adhésion.

2) Cessions concernant la voirie

23 cessions ont été réalisées en 2017 pour un montant de 319 425 €.

Il s'agit de cessions de parcelles constituant des dépendances du Domaine Routier au profit de tiers et de personnes publiques et qui ne présentent plus d'intérêt pour la voirie départementale. Ont été réalisées 4 cessions au profit d'une commune, 1 au profit de Toulouse Métropole et 18 avec des particuliers ou des sociétés.

3) Acquisitions, cessions, constitutions de servitudes liées au patrimoine autre que routier

a) Acquisitions :

Pour l'année 2017, il a été procédé à l'acquisition d'une parcelle auprès de la commune d'Escalquens nécessaire à la réalisation du collège d'Escalquens et à l'acquisition d'une parcelle dans le cadre d'un échange avec soulte au profit du Département sur la commune de Bruguères.

Le total des acquisitions s'élève à 1 €.

b) Cessions :

7 cessions pour un montant de 168 730 € ont été réalisées en 2017 dont 5 au profit de particuliers ou de sociétés (1 bien bâti et 4 biens non bâtis) et 2 au profit de communes dans le cadre de la rétrocession des assises de parking des collèges.

c) Constitution de servitude :

9 servitudes ont été établies au profit de personnes morales dont 3 moyennant une indemnité de 100 €.

d) Parc des classes mobiles :

24 préfabriqués de plus de 10 ans d'âge ont été transférés à titre gratuit à 23 communes.

4) Gestion des baux et des conventions

2 prises à bail pour les besoins des MDS Borderouge (loyer 672 498 € TTC) et Eaunes (loyer 19 000 € TTC).

8 résiliations de baux et conventions dont 6 pour les MDS et 2 pour les conseillers agricoles.

5) Remaniements cadastraux

3 remaniements initiés par le Cadastre sur 3 communes, 2 au total ont été terminés en 2017. Ces remaniements n'ont aucune incidence financière pour le Département.

6) Affectation de parcelles au domaine public routier

De nombreuses parcelles servant d'assise foncière aux voies départementales n'ont pas été affectées au domaine public routier et relèvent toujours du domaine privé départemental.

En lien avec les services du cadastre, 109 opérations de récolement ont été engagées afin d'identifier ces parcelles.

En 2017, 24 opérations ont été clôturées et 2725 parcelles ont été traitées au cours de cette année par les agents, permettant le transfert de 938 parcelles dans le domaine public routier ainsi qu'une mise à jour de la base cadastrale des propriétés privées du Département.

Ces opérations n'ont aucune incidence financière pour le Département.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental